



5 - ANNEXES

5.3.1 Liste des Servitudes d'Utilité Publique



Département de la Lozère

Liste des Servitudes d'Utilités Publique

Code et Nom officiel de la servitude	Texte législatif permettant l'institution	Détail de la servitude	Acte établissant la servitude	Service responsable de la servitude
T7 – Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières	Arrêté ministériel du 25/07/1990	/	/	DGAC SNIA SO Aéroport bloc techniques TSA 85002 33688 MERIGNAC CEDEX
Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) du bassin du Lot Aval			Arrêté n°2010362-0003 du 28 décembre 2010 Arrêté n 98-2220 du 6 Novembre 1998	Préfet de la Lozère Direction départementale des territoires Services sécurité, risques, énergie, construction 4 Avenue de la Gare, 48000 Mende
AS1 – Servitudes attachées à la protection des captages des eaux potables	Code de la santé publique Articles L.1321-1 à 7, R.1321-1 à 64 et D.1321-103	Captage Rocaysou	AP 11/04/2000	Délégation territoriale départementale de la Lozère de l'Agence Régionale de santé Languedoc-Roussillon (ARS LR) Immeuble « Le Saint Clair » Avenue du 11 Novembre – BP 136 – 48005 MENDE CEDEX
		Captage La Plaine	AP 11/04/2000	
		Captage Canilhac	AP 12/12/2012	
		Captage Verteilhac	AP 12/12/2012	
		Captage Miège Rivière	AP 17/05/1988	
Servitude d'inconstructibilité de part et d'autre de l'axe autoroutier Axe A75	Loi n°95-101 du 2 février 1995 (Loi Barnier) Article L111-4 du CU (Amendement Dupont)	100 m de part et d'autre de l'A75 Dérogation Amendement Dupont	/	Mairie de Banassac-Canilhac pl. Eglise St Médard 48500 BANASSAC-CANILHAC

Code et Nom officiel de la servitude	Texte législatif permettant l'institution	Détail de la servitude	Acte établissant la servitude	Service responsable de la servitude
AC1 - Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Loi n°67-1174 du 28 décembre 1967 modifiée articles 5-1 et 8 du code de l'environnement Code du Patrimoine, Livre VI, Titres 1 et 2 décret n°2014-374 du 29 avril 2004 modifié	MH : Le Pont de Montferrand	Arrêté du 18 octobre 1935	UDAP 2, Avenue Georges Clémenceau 48000 MENDE Monsieur Le Directeur régional des Affaires culturelles (DRAC) 5, rue Salle l'Evêque 34967 MONTPELLIER CEDEX 2
		MH : L'église paroissiale de Canilhac	Arrêté du 21 mars 2017	
		Périmètre de protection du MH : Château de Saint-Saturnin (hors commune)	Arrêté du 6 novembre 1995	
		Périmètre de protection du MH : Maison à La Canourgue (hors commune)	Arrêté du 17 mars 1931	
		Périmètre de protection du MH : Maisons à pans de bois à La Canourgue (hors commune)	Arrêté du 29 mars 1993	
		Périmètre de protection du MH : Eglise Saint-Martin à La Canourgue (hors commune)	Arrêté du 13 avril 1929	